



ORGANISME DE FORMATION SECURITE INCENDIE

Programme De Formation RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

* PUBLIC CONCERNÉ:

tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être recyclé dans les 12 mois qui suivent sa formation initiale. Les recyclages suivants se font tous les 24 mois (le millésime du timbre de recyclage sert de référence).

* OBJECTIF GÉNÉRAL:

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.

Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

* PRÉ-REQUIS:

être détenteur du certificat SST à jour

* DURÉE:

4 à 6 heures de face à face pédagogique obligatoires, tous les 24 mois après le premier recyclage.

* NOMBRE DE PARTICIPANTS:

groupe de 4 à 10 personnes.

* PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Révision des gestes de secours
- Évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
 - Mise en situation

* ÉVALUATION :

Évaluation continue tout au long de la formation et délivrance d'un timbre de recyclage SST.

O.F.S.I

60 Claude Monet – 02800 Beautor

Téléphone : 03 23 39 92 42 – Portable : 06 64 71 48 02

Messagerie : ofsi@orange.fr

SARL OFSI – AU CAPITAL DE 2 500€ - RC DE CHAUNY - N° SIRET 494 727 613 00015 - APE 804C

AGREE PAR LA PREFECTURE DE LAON SOUS LE N° 0203

DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 22 02 00939 02 AUPRES DU PREFET DE REGION PICARDIE